

Support d'enquête : Diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement et des accueils de jour

En partenariat avec la :



Fédération
des acteurs de
la solidarité

DÉMARCHE EN TEST **Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement et des accueils de jour** BROUILLON

Dossier n° 22059282 - En brouillon depuis le 22 janvier 2025 13:55

Expirera le 22/01/2026 (12 mois après la création du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Votre identité ▾

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

PDF – 289 ko

Identification et questions générales sur votre structure

Afin de dresser un inventaire fin et de pouvoir exploiter les données au mieux, il est nécessaire de renseigner les informations dont vous avez connaissance pour chacun des bâtiments qui composent votre établissement collectif. Par exemple, si vous gérez un CHRS collectif composé de deux bâtiments, le remplissage doit s'effectuer pour chacun des bâtiments. Vous devez donc utiliser le bloc répétable prévu à la fin de la section "caractéristique du bâtiment", et ainsi dupliquer pour chacun de vos bâtiments en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Caractéristiques du bâtiment ».

Aussi, vous devez vous munir de vos factures d'énergie datant de 2024 (électricité et de gaz) pour répondre au questionnaire.

Quel est le nom de votre organisme/ association ? *

Numéro de SIREN

Quel est le nom de votre établissement ? *

Numéro de SIRET *

Saisissez 14 chiffres. Exemple : 500 001 234 56789

Numéro de FINESS *

Caractéristiques du bâtiment

Caractéristiques du bâtiment 1

Dispositifs présents dans le bâtiment *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

- CHU Centre d'hébergement d'urgence
- CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Accueil de jour

Adresse *

Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris

Dispositifs présents dans le bâtiment

Nombre de places dans le bâtiment *

Présence de dortoirs collectifs *

Chambres non individualisées (plus de deux places, hors couple)

Oui Non

Présence d'autres dispositifs dans le même bâtiment (P.304,P177, 303) *

Oui Non

Statut d'occupation du bâtiment

Statut d'occupation *

- Propriétaire
- Locataire
- Locataire avec un bail emphytéotique
- Locataire avec un bail à réhabilitation

Type de propriétaire *

- Associatif
- Bailleur social
- Particulier ou société immobilière (SCI)
- Personne publique (commune, Etat, etc.).
- Congrégation religieuse

Durée d'occupation *

- Temporaire, < 3 ans
 - Moyen terme entre 3 et 15 ans
 - Long terme 15 ans et +
-

Caractéristiques du bâti sur le plan thermique

Période de construction du bâti

Les périodes de construction peuvent avoir un impact sur les performances énergétiques moyennes, notamment en raison de la présence ou l'absence de réglementation thermique, des techniques et des matériaux de construction variés.

Avez-vous réalisé un diagnostic de performance énergétique (DPE) ? *

existence d'un DPE pour la structure (à l'échelle du bâtiment ou pour des parties du bâtiment s'il est divisé en appartements). Le DPE renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre. Il fournit des étiquettes énergétiques allant de A à G à l'issue de l'évaluation. Les bâtiments classés en F et G sont identifiés comme des passoires thermiques à rénover en priorité.

Oui Non

Si oui, quelle est l'étiquette "énergie" du DPE ?

partie de l'étiquette DPE, prenant en compte la consommation énergétique du bâti.

Si oui, quelle est l'étiquette "climat" du DPE ?

partie de l'étiquette prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre.

Année de réalisation du DPE

Un DPE est valable pour une durée de 10 ans (sauf exceptions : les DPE réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 ne sont plus valables ; les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 ne sont plus valables depuis le 31 décembre 2024).

Surface du bâtiment en m² *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

surface du bâtiment attachée à votre activité (parties privatives destinées à l'hébergement, parties collectives et bureaux). Ces surfaces doivent correspondre aux surfaces couvertes par votre contrat de chauffage et/ou d'électricité. Si votre association est la seule occupante du bâtiment, vous pouvez indiquer toute la surface plancher du bâtiment.

Système de chauffage utilisé *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

correspond au type de chauffage ; cette information permet d'identifier l'impact carbone du système de chauffage.

Système de production d'eau chaude sanitaire *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

correspond au type d'énergie utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire

Appréciation du confort thermique du bâtiment ★

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Quel est le ressenti du froid ou de la chaleur dans ce bâtiment du point de vue des hébergés et des salariés de l'établissement ? En hiver ? En été ?

- Bâtiment confortable thermiquement
- Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver
- Bâtiment inconfortable thermiquement en été, surtout en période de canicule
- Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver comme en été

Consommations énergétiques annuelles en 2024 (en KWH/m²/an) ★

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

à l'échelle du bâtiment. Cette information se trouve sur vos factures d'énergie (gaz, électricité ...). Si vous avez plusieurs factures pour différentes sources d'énergie, il est nécessaire d'additionner les consommations. Il est également nécessaire d'additionner les consommations sur l'année. Par exemple, si vous avez du chauffage au gaz et une facture d'électricité intégrant l'eau chaude sanitaire, il faut additionner les consommations énergétiques en kWh pour obtenir la consommation énergétique annuelle.

1

Si possible, identifier les consommations liées à l'électricité

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au gaz

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au bois et à la biomasse

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées aux réseaux de chaleur

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Si possible, identifier les consommations liées au fioul

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Dépenses liées à l'énergie en 2024 *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

montant en EUR des dépenses énergétiques

Si possible, identifier le coût de l'électricité

Si possible, identifier le coût du gaz

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

Appréciation générale de l'état du bâti ★

estimer l'état global du bâti à l'aide du référentiel suivant :

- Très bon état : les locaux sont comme neufs et adaptés aux dernières normes en vigueur.
- Bon état : Bâtiment qui respecte les critères de décence et d'hygiène fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) ne présentant pas de risques pour la santé et correctement entretenu (gros œuvre et accès en bon état d'entretien et de solidité, protection contre les eaux de ruissellement et les remontées d'eau, protection contre les infiltrations à l'aide des menuiseries extérieures et couvertures, étanchéité du bâti suffisante, état de conservation et d'entretien des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements suffisant, pas de risque manifeste pour la santé (notamment amiante), réseaux et branchements d'électricité et de gaz en bon état et conformes aux normes de sécurité, aération et ventilation suffisantes permettant le renouvellement de l'air et l'évacuation de l'humidité, absence de moisissures, etc.
- Bâtiment avec dégradations courantes : état d'usure ou de détérioration résultant du temps ou des usages des matériaux et éléments d'équipement.
- Bâtiment fortement dégradé : bâtiment qui présente des risques pour la santé ou la sécurité des occupants (mauvaise qualité ou dégradation des structures du bâtiment (fondations, murs, planchers), défauts d'étanchéité ou d'isolation, équipements électriques dangereux, présence de plomb, d'amiante...), présence de nuisibles, etc.

- Très bon état (comme neuf)
- Bon état, ne présentant pas de risques pour la santé
- Bâti avec dégradations et usure courante
- Bâti fortement dégradé

Le bâtiment est-il adapté aux normes PMR ? ★

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

: le bâtiment respecte les normes d'accessibilité PMR pour les personnes en situation de handicap. Ces règles d'accessibilité s'imposent aux établissements recevant du public (ERP) neufs et existants. Les règles sont plus souples pour les ERP existants, car la difficulté de modifier un bâti, plus ou moins ancien est prise en compte.

- Oui accessibilité du bâtiment (rampe, etc.)
- Oui aménagement des espaces collectifs et privés
- Oui partiel (aménagement de quelques espaces privés pour l'hébergement seulement)
- Non

Perspectives de rénovation et difficultés

Pensez-vous que votre structure est en mesure de porter un projet de réhabilitation du bâti à ce stade en interne ? ★

Facteurs aidants : présence d'une ingénierie de projet formée en interne de la structure (ex: présence d'une direction de l'immobilier, ou d'une personne chargée des projets liés à l'amélioration de la qualité du bâti/ à la gestion du patrimoine).

- Oui, avec moyens internes (service immobilier dédié ou personne référente)
- Oui, mais uniquement grâce à l'appui de partenaires externes identifiés (bailleurs sociaux, structures avec MOI, assistance à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, etc.)
- Non, pas de ressources en interne, et pas suffisamment accompagné
- Entrer une autre option

Votre structure dispose-t-elle de l'agrément Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)? ★

- Oui en propre
- Oui à l'aide d'une structure associée/partenaire
- Non

Envisagez-vous de lancer des travaux à court ou moyen terme ? ★

- Oui
- Non

Si oui, de quelle nature ? ★

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.



Quelles sont les principales difficultés rencontrées à l'heure actuelle ? *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

? Si vous rencontrez des difficultés à monter ce projet, quels sont les principaux freins aujourd'hui ? Sont-ils essentiellement d'ordre financiers, d'ordre techniques, liés au manque de ressources humaines pour monter un projet, au manque d'ingénierie ?

- Manque de financement
- Manque d'accompagnement et d'ingénierie de projet
- Manque de temps et de maturité pour lancer le projet
- Autres difficultés

Commentaires libres

⊕ Ajouter un élément pour « Caractéristiques du bâtiment »